

**Arrêté du Maire**  
Ville de Concarneau - Département du Finistère  
Arrondissement de Quimper

« Inspection sur Réseaux - rue Malakoff »

Service Voirie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Arrêté temporaire n° 2024-052

Le Maire de la Ville de Concarneau,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8 et R.411-5,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre d'inspection sur les réseaux EU ; il convient de réglementer la circulation et le stationnement, dans l'intérêt de la sécurité routière,

**ARRETE**

**Article 1** : Pour permettre l'inspection sur les réseaux EU, la circulation de véhicule de toute nature est interdite :

Rue Malakoff ( entre l'Avenue Pierre Guéguin et la rue des Écoles).

le mercredi 14 février de 13h30 à 17h30

Le stationnement sera interdit au droit du chantier

**Article 2** : La signalisation et les déviations seront assurées par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

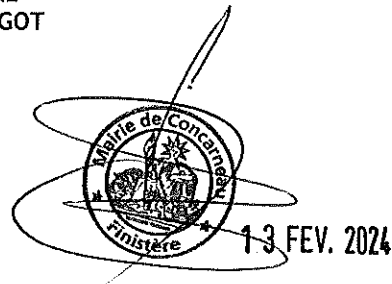
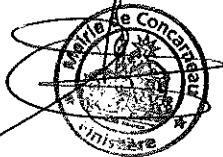
**Article 5** : Mme La Directrice Générale des Services de la Mairie, M. Le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Madame la Directrice des Services Techniques, au SEA.

A CONCARNEAU, le 12 février 2024  
LE MAIRE  
Marc BIGOT

Pour extrait certifié conforme,  
A CONCARNEAU, le 12 février 2024

LE MAIRE  
Marc BIGOT

13 FEV. 2024



Publication par voie d'affichage :  
du au